



*Association des policières et policiers provinciaux du Québec*

1981, rue Léonard-De Vinci, Sainte-Julie (Québec) J3E 1Y9  
Tél.: 450 922-5414 - Fax: 450 922-5417 / Courriel: info@appq-sq.qc.ca  
Site internet : www.appq-sq.qc.ca

Le 26 mars 2012

Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles  
Le Sénat  
Ottawa, Ontario  
K1A 0A4

**Objet : Projet de loi C-19, dépôt du mémoire**

Madame Shaila Anwar,

Il nous fait plaisir de vous acheminer le mémoire de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec relativement au Projet de loi C-19 prévoyant l'abolition du registre des armes à feu.

Vous remarquerez, à la lecture de ce mémoire, que son contenu est identique au mémoire présenté par l'Association à la Chambre des communes au mois de mai 2010 relativement au Projet de loi C-391.

En effet, la position de l'Association et de ses membres a toujours été la même sur le sujet en ce que le registre des armes à feu est un outil indispensable afin d'assurer adéquatement la sécurité des citoyens et des policiers sur le territoire québécois.

Nous soumettons respectueusement que l'analyse et les recommandations contenues dans ce mémoire sont toujours d'actualité.

Par ailleurs, nous sommes d'avis que l'étude de nos recommandations vous démontrera avec éloquence qu'il est inutile d'abolir complètement le registre des armes à feu tel que prévu par le projet de loi.

APPQ

En effet, nous croyons également qu'une réforme visant pour l'essentiel la mise en place d'une procédure allégée pour les citoyens propriétaires d'armes longues et de fusils de chasse qui ne possèdent pas de casier judiciaire et d'antécédents criminels, de même qu'une délégation de responsabilité à la Sûreté du Québec en ce qui a trait au territoire québécois, par un transfert du pouvoir d'administrer l'actuelle Loi sur les armes à feu au ministère de la Sécurité publique, seraient amplement suffisantes pour répondre aux besoins exprimés par les différents groupes dont les opinions divergent sur cette question.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez aux présentes et vous prions d'agréer, Madame Shaila Anwar, l'expression de nos salutations distinguées.

Le président,



Pierre Veilleux

PV/sb